

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

**COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE**

-----  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 12 octobre 2020**  
-----

Délibération N°8 du 12 octobre 2020

Date de convocation

08.10.20

Date d'affichage

08.10.20

**Étaient présents : (19)**

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint,

Benoît Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Mickaël Lefebvre, Julien

Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Vincent Prié,

Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

**Étaient Excusés : (4)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis-Yaha ayant donné délégation à Céline Obin, Isabelle Poulain ayant donné délégation à Agnès Corruble, Guy Sénécal ayant donné délégation à Véronique Obin.

-----  
Secrétaire de séance : Christine Delcroix  
-----

**PERSONNEL TERRITORIAL**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Maryline Fournier, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'Article 34

Exposé au conseil municipal que pour une meilleure organisation du service, il s'avère indispensable d'assurer la pérennisation d'un agent technique au sein du groupe scolaire.

Entendu l'exposé ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de travail de 30/35<sup>ème</sup>,
- de modifier le tableau des emplois d'adjoints techniques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, comme suit :

Filière technique catégorie C

Grade : adjoint technique

- Ancien effectif : 27,15

- Nouvel effectif : 28,01

- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2020 de la collectivité,
- de demander à Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

